

## **MARIA Ingrid**

Maître de conférences en droit privé  
Université Pierre Mendès France (Grenoble II)

ingridmaria@hotmail.fr

## **FORMATION**

---

1996-2000      Licence et maîtrise en droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne  
2000-2001      DEA de Droit privé fondamental à l'université Jean Moulin (Lyon III)  
2001-2006      Doctorat de droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne sous la direction du Professeur Pascal ANCEL

## **PARCOURS PROFESSIONNEL**

---

2002-2004      Assistante de justice au Tribunal de Grande instance de Saint-Etienne  
2001-2004      Vacataire à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne  
2004-2006      ATER à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne  
2007            Chargée d'études au sein du CERCRID  
Depuis 2007    Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II)

## **TRAVAUX DE RECHERCHE**

---

### **Recherche individuelle**

#### **Ouvrage**

- *Les incapacités de jouissance. Etude critique d'une catégorie doctrinale*, Defrénois, collection de thèses, 2010.

#### **Articles**

- « De l'usage de la responsabilité générale du fait des choses par les juges », à paraître, 2010.
- « De la pertinence de la classification des actes de gestion du patrimoine des personnes protégées. Approche critique du décret n°2008-1484 du 22 décembre 2008 », *Dr. famille* 2009, étude 31
- « De l'intérêt de distinguer jouissance et exercice des droits », *JCP G* 2009 I 149
- « Réflexions sur la transmission éventuelle des actions en garantie de conformité », en collaboration avec Olivier GOUT, *JCP G* 2008 I 109

#### **Commentaires de jurisprudence**

- Chronique de « droit des personnes protégées » à la revue *Droit de la famille*, rubrique mensuelle depuis septembre 2009.
- « La fin de l'article 1326 du Code civil ? », note sous Civ. 1<sup>ère</sup>, 13 mars 2008, D. 2008, p. 1956
- « La distinction du contrat unilatéral et du contrat synallagmatique ou les paradoxes du critère d'engagement », étude sur Cass. Civ. 1<sup>ère</sup> 12 juillet 2006, *Revue Lamy Droit civil*, n°35 (février 2007), p. 6 à 10

### **Recherche collective**

- « La prise en charge de l'impayé contractuel en matière civile et commerciale » dirigée par P. ANCEL financée par le GIP Justice (responsable de la recherche ; recherche en cours)
- « Les principes fondamentaux dans la jurisprudence des juridictions suprêmes » dirigée par E. RUBI-CAVAGNA financée par le GIP Justice (2001-2004). Contribution personnelle sur les principes fondamentaux devant le Conseil d'Etat et rédaction d'un rapport sur le principe du respect des droits de la défense.